CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2026 à 18h30

Etaient Présents :
Mesdames, Messieurs MONNIER Damien, ROCHE Jean-Michel, JULIAT Sylvie, BADOIL Daniel, FILANCIA Lucio, PERNEY Déborah, BERTHOLD Émilie, BONGIOVANNI Nicole, PYRAM Miguel, GAUDENECHE Aline, BERLIER Jean-Luc, MARTI Xavier, STEINLÉ Nicolas, SILVA DOBBS Danièle, BOVIER Sylvie, MIRAUD Xavier, TROTTA Stéphanie, BURLOT Yann, ESTRUCH Stéphanie, LARGILLIÈRE Julien.

Étaient absents excusés avec pouvoir :
Mme FRICHET a donné pouvoir à Mme BONGIOVANNI
M. BRENDEL a donné pouvoir à M. MONNIER
M. VUARIER a donné pouvoir à M. BURLOT
Mme GAY a donné pouvoir à M. BADOIL
Mme WAGNER a donné pouvoir à M. BERLIER
Mme BADACHE a donné pouvoir à Mme SILVA DOBBS
M. LAURET a donné pouvoir à M. ROCHE
Mme FONTAINE a donné pouvoir à Mme ESTRUCH
Mme LACROIX a donné pouvoir à M. LARGILLIÈRE

Secrétaire : M. Nicolas STEINLÉ

M. MONNIER : Je voudrais remercier les Sathonards présents et les jeunes présents qui vont passer le baccalauréat donc tous nos vœux d'encouragements à tous les Sathonards et à vous particulièrement.
L'adoption du procès-verbal a été repoussée à la demande de l'opposition donc il sera approuvé la prochaine fois.
Avant de commencer, en cette période exceptionnelle de canicule, je souhaite vous préciser le fonctionnement actuel de la municipalité et les éléments mis en place.

MME JULIAT : Je vais vous faire un retour sur la prise en charge de la canicule par le CCAS. Nous avons un dispositif de registre de personnes vulnérables que nous contactons tous les deux jours. Cela se passe bien, les personnes appelées sont contentes, donc rien à signaler. Nous sommes en vigilance orange depuis jeudi dernier midi et celle-ci perdurera jusqu'à dimanche où nous passerons en vigilance orage. Ce week end, nous avons pu mettre à disposition la salle du Temps du Partage qui est climatisée, grâce à la mobilisation des administrateurs du CCAS le samedi et dimanche de 13h30 à 18h. Nous sommes en vigilance orange et non rouge comme la Loire, qui a pourtant les mêmes températures que nous, car la nuit la température redescend un peu et les services d'urgence pour l'instant ne sont pas engorgés dans le Département du Rhône. Je vous remercie de votre mobilisation durant cette canicule.

M. MONNIER : Merci. Je rappelle que la salle du Temps du Partage sera ouverte toute la semaine du matin 10h jusqu'à 18h pour toute personne qui souhaite y aller et se rafraîchir. Il y a également le tiers lieu La Galoche et le Cercle qui proposent d'ouvrir leur porte avec des repas si on les prévient en amont.
Pour les agents, les horaires ont été adaptés, les services commencent plus tôt et finissent plus tôt. Et pour les manifestations de cette semaine, elles ont été annulées et notamment et à contre cœur, la Kermesse ; comme la Ville de Sathonay-Village.

I. RESSOURCES HUMAINES

1. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST) maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

M. MONNIER :

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L252-8 à 252-10 du code général de la Fonction Publique ;
Vu l'article L254-4 du code général de la Fonction Publique ;

Considérant la mise en place d'un CST commun regroupant la commune et le CCAS.
Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 20 mai 2026 soit 6 mois avant la date du scrutin,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1er janvier 2026 sont de 73 agents, soit 53 femmes (72.60%) et 20 hommes (27.40%) ;

Le CST a réalisé de nombreuses réflexions sur le mandat précédent et donc nous continuerons ce travail sous la Direction du Directeur en amont avec des réunions techniques avant le CST pour faire des propositions.

Je vous propose :
De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

De décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Ce n'est pas une obligation mais un choix que de garder ce paritarisme entre élus et agents.

Avez-vous des questions ? *néant*
Passons au vote, qui est pour ?

Vote à l'unanimité

2. Exercice du droit à la formation des élus

M. MONNIER : VU la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

VU l'article L 2123-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant de la nécessité pour le Conseil Municipal de délibérer dans les 3 mois qui suivent son installation sur l'exercice du droit à la formation de ses membres : le conseil municipal détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

VU l'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte financier unique (CFU) ;

CONSIDÉRANT le rappel de principes généraux disposant, d'une part, que la formation doit permettre l'acquisition de connaissances et de compétences directement liées à l'exercice du mandat et, d'autre part, que seules les formations dispensées par des organismes publics ou privés agréés par le ministère de l'Intérieur sont prises en charge par la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2% du montant des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune ;

CONSIDÉRANT le montant total des indemnités de fonction des élus, une enveloppe budgétaire prévisionnelle annuelle de 6.000 € est allouée pour la prise en charge des frais de formation des élus correspondant au 2% mentionné ci-dessus ; Nous avions noté ce chiffre dans le CFU. Pour le groupe Nous Sathonay l'enveloppe est d'environ 5200€ et de 800€ pour Réussir Ensemble Sathonay-Camp. Beaucoup de formations sont gratuites et accessibles en Webinaire, notamment avec l'AMF 69 et le CNFPT. N'hésitez pas à vous inscrire, vous connaissez désormais le détail de cette enveloppe.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'approuver** les modalités d'exercice du droit à la formation des élus précisées ci-dessus ;
- **De fixer** le montant des crédits de formation à ouvrir au titre de l'exercice 2026 à hauteur de 6.000 € (Chapitre 65 article 65315) ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent

Avez-vous des questions ?

M. LARGILLIERE : Il faut que nous allions chercher nous même les formations ? Existe-t-il un catalogue déjà présent en Mairie ?

M. MONNIER : Il n'existe pas de catalogue qui rassemble l'ensemble des formations mais si êtes abonné à l'AMF, vous recevez des mails de formation et du site du CNFPT également.

M. LARGILLIERE : Nous avons reçu un calendrier de tous les évènements qui allaient venir et il y a des formations placées dessus, est-ce celles que votre groupe a choisi ?

M. MONNIER : Ce sont des formations du groupe majoritaire

M. LARGILLIERE : Merci beaucoup

M. MONNIER : Passons au vote, qui est pour ?

Vote à l'unanimité

II. FINANCES

3. Montant de la cotisation de la gymnastique pour les séniors

M. BADOIL : Depuis 2025, la Ville de Sathonay-Camp, soucieuse de renforcer son action en direction des personnes retraitées et/ou à mobilité réduite, a décidé de reprendre en direct la gestion de cette activité sportive, désormais pleinement intégrée à l'offre municipale.

Ainsi, des cours de gym douce sont proposés trois fois par semaine, dans la salle de basket de Sathonay-Camp, par un agent municipal pour une durée totale de 3h30 par semaine. Un planning hebdomadaire est mis à disposition des Sathonards par la Ville.

Ces séances sont ouvertes aux habitants de Sathonay-Camp, mais également aux personnes extérieures à la commune, dans la limite de 20 % de non-Sathonards, pour un total de 50 participants maximum par séance. En cas d'un plus grand nombre la séance pourrait être dédoublée.

La gestion administrative (inscriptions, encadrement, logistique) de cette activité sera assurée directement par les services municipaux. Ces cours sont spécifiquement destinés

aux personnes retraitées et/ou à mobilité réduite, dans une démarche inclusive et de prévention de la perte d'autonomie.

Le nombre d'adhérents est de 117 ; 21 adhèrent à 50 euros hors de la commune et 96 Sathonards adhèrent à hauteur de 30€. Cela fait une recette de 3930€ sur l'exercice 2025.

Le coût de l'intervenante hors frais de structure, amortissement du matériel et déplacements, s'élève à 5000€, soit un reste à charge pour la commune de 1000€. Pour un juste équilibre des comptes, il conviendrait d'augmenter les cotisations de 25% sur l'année mais le linéaire impacterait à la fois les Sathonards et les adhérents hors commune. C'est un débat que nous avons eu en commission finances, il est donc proposé une tarification qui soit davantage différenciée entre l'adhésion du Sathonard et l'adhésion venant de l'extérieur.

Une participation financière annuelle sera demandée aux inscrits avec l'augmentation suivante :

COTISATION GYMNASTIQUE RETRAITES		
	2025-2026	**2026-2027**
Forfait Habitants de la commune	**30,00 €**	**35,00 €**
Forfait Habitants hors de la commune	**50,00 €**	**70,00 €**

Vu la commission urbanisme, grands projets, finances en date 17 juin 2026

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'adopter** le montant de la cotisation annuelle pour la période sportive de septembre 2026 à septembre 2027 pour les inscrits à la gymnastique comme indiqué dans la présente délibération.

M. MONNIER : Merci. Avez-vous des questions ?

M. LARGILLIERE : Ce n'est pas une question sur les montants mais plus sur l'historique que je n'ai pas. Avant il me semble que c'était l'association le Temps du Partage qui gérait cela, maintenant c'est la mairie en régie. Pourquoi ne pas l'avoir donné à l'Entente Sportive qui gère ce type de discipline ?

M. MONNIER : La volonté a été celle que la municipalité s'investisse pour la gym des séniors car en réalité, même lorsque c'était le Temps du Partage qui le portait, c'était la mairie qui finançait. C'est-à-dire que nous financions l'animateur et que c'est le même qui a des missions dans les écoles et qui est agent de la ville. Nous avons pensé important que cette politique publique soit portée par la Mairie car nos aînés doivent pouvoir faire de la gym à un prix plus

qu'abordable. Nous avons pensé que c'était une bonne solution que la Ville le porte ainsi.

M. LARGILLIERE : Merci. Comme ce sont des cours qui s'adressent à des retraités ou à mobilité réduite, est ce que la personne qui les encadre à tous les diplômes et formations qui vont avec l'exercice de cette pratique ?

M. MONNIER : Oui tout à fait, elle est très bien formée

M. LARGILLIERE : Et comme il y a des règlements et des chartes dans les associations, donc là y a-t-il une charte spécifique ?

M. MONNIER : Il y a un règlement intérieur qui sera vu en commission Vie Associative. Il faut le remettre à jour pour l'année à venir

M. LARGILLIERE : Une question sur les inscriptions en cours d'année, la tarification est adaptée selon la date d'arrivée ?

M. MONNIER : Non le tarif est entier pour l'année. On ne module pas le tarif qui est déjà modique, c'est 35 euros, et c'est bien pour nos séniors.

M. LARGILLIERE : On nous a indiqué que dernièrement une séance avait dépassé les 65 participants et comme les séances sont plafonnées à 50, existe-t-il des dédoublements sur le fil de l'eau ou est-ce prévu en amont ?

M. MONNIER : les gens s'inscrivent en amont donc il est prévu que la jauge ne soit pas dépassée car il reste un créneau ouvert en semaine. Le but est que les exercices soient adaptés à chacun et le nombre limite cet objectif.

M. LARGILLIERE : Et comme il doit y avoir des jeunes retraités et des moins jeunes : y-a-t-il des adaptations de cours ou c'est toujours la même chose ?

M. MONNIER : je vais laisser MME DOBBS nous en parler car elle est adhérente

MME SILVA DOBBS : l'adaptation se fait en fonction des personnes présentes et s'adapte en fonction des difficultés de chacun. On s'occupe des personnes quasi individuellement.

M. LARGILLIERE : Existe-t-il un tarif pour des gens qui seraient en retraite progressive ou c'est retraite seulement ?

M. MONNIER : Non c'est pour des personnes retraitées

M. LARGILLIERE : Merci beaucoup

M. MONNIER : Passons au vote
Qui est pour ?

Vote à l'unanimité

4. Modification de l'AP/CP « rénovation énergétique école maternelle »

M. BADOIL : Pour rappel, l'autorisation de programme (AP) permet de prévoir l'ensemble des coÜts d'un projet d'investissement sur sa durée, sans limite de temps, elle peut être révisée tant à la hausse qu'à la baisse. Chaque AP comporte une réalisation prévisionnelle par exercice annuel avec des crédits de paiement. Les crédits de paiement sont arrêtés annuellement en conseil municipal pour payer les maÏtres d'œuvre, les entreprises pour qu'ils réalisent les travaux, et ce, au fur et à mesure de l'avancement du projet. Les crédits non utilisés sont repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal.

Par délibération en date du 17 mars 2022 Conseil Municipal a approuvé la création d'une Autorisation de Programme pluriannuelle (AP) avec crédits de paiements annuels (CP) pour l'opération de rénovation énergétique de l'école maternelle.

Conformément au PPI le programme d'équipement de l'école comprend :

- La rénovation énergétique de l'école maternelle
- La rénovation intérieure de l'école maternelle
- La sécurisation de l'entrée des écoles maternelle et primaire par la démolition de l'ex-établissement bancaire et la modification de l'entrée de la maternelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification du programme école afin d'en actualiser le montant global et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Il est rappelé au Conseil Municipal que le crédit de paiement annuel constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans l'année sur l'opération. Toute modification de ces montants sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Libellé	Montant autorisé du programme	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	**Crédits de paiement 2026**
Rénovation énergétique école maternelle	2 946 214 €	65 365 €	89 742 €	1 781 840 €	962 393 €	43 675 €	**- €**
Travaux intérieurs de l'école maternelle	300 000 €				**- €**	176 057 €	**15 832 €**
Sécurisation école-Démolition ex et bancaire-Modification de l'entrée	460 000 €				**- €**	- €	**- €**
Vegetalisation cours d'école	600 000 €					526 493 €	**28 199 €**
total	**4 306 214 €**	**65 365 €**	**89 742 €**	**1 781 840 €**	**962 393 €**	**746 224 €**	**44 031 €**

Vu la commission urbanisme, grands projets, finances en date 17 juin 2026

M. MONNIER : Avez-vous des questions ?

MME ESTRUCH : Les travaux intérieurs de la maternelle représentent 16 000€ en 2026, quels travaux sont prévus précisément dans cette enveloppe ?

M. BADOIL : cela correspond aux finitions et également de payer des factures qui ne sont pas arrivées dans les délais. Il s'agit du solde de tous les travaux.

MME ESTRUCH : si vous parlez de solde, j'ai un delta de 110 000€ car il était prévu 300 000€ entre 2025 (176 000€) et 2026 (16 000€), que devient cette somme ?

M. BADOIL : Il s'agit sans doute d'une moins-value et c'est un débat que nous avons eu en commission. Lors de la commission, votre groupe n'était pas représenté par son titulaire. J'ai eu la courtoisie d'appeler votre titulaire à deux reprises et je n'ai pas eu de réponse, votre suppléante n'était pas informée. Je suis désolé mais c'est un débat que nous aurions dû avoir en commission Finances, et que l'on a eu. Il me paraît difficile de réengager ce débat ici en Conseil Municipal.

MME ESTRUCH : J'estime que nous avons tous le droit d'avoir une réponse s'agissant de cette somme.

M. MONNIER : Vous l'aurez lors de la prochaine commission Finances à laquelle l'opposition assistera.

Passons au vote :

Qui est pour ?

Vote à l'unanimité

5. Modification de l'AP/CP « Espace petite enfance »

M. BADOIL : Il est ainsi proposé au conseil municipal de se prononcer, au titre de l'année 2026 sur la création de l'autorisation de la création du programme « Espace petite enfance » :

Libellé	Montant autorisé du programme	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	**Crédits de paiement 2026**
Programme Espace Petite Enfance					
PPE–RPE–PMI +mobiler et jardin	2 013 380 €	1 740 €	22 971 €	47 506 €	**1 529 093 €**

Vu la commission urbanisme, grands projets, finances en date 17 juin 2026

M. MONNIER : Avez-vous des questions ?

MME ESTRUCH : Est-il prévu une climatisation ou un dispositif de confort thermique en période estivale ?

M. MONNIER : Il est prévu que la crèche soit climatisée, comme elle l'est actuellement

MME ESTRUCH : A quelle date et quel mois prévoyez-vous l'ouverture des 40 berceaux annoncés ?

M. BADOIL : Là aussi il s'agit d'un projet présenté en commission Finances et je suis désolé mais vous auriez pu y trouver toutes les informations. Les travaux devraient se terminer fin 2027 ou début 2028, soyons prudents.

MME ESTRUCH : Ce qui nous a surtout interpellés, c'est le crédit de paiement qui est porté à hauteur de 1 529 000€ en octobre 2026, soit dans quatre mois avec deux mois de vacances estivales. Au regard de l'avancement prévisionnel de l'opération ce niveau de consommation nous parait difficilement atteignable, pouvez vous détailler le calendrier prévisionnel des dépenses ?

M. BADOIL : La somme est peut-être importante. Dans tous les cas, les crédits de paiement qui ne seront pas utilisés sur l'année 2026 seront reportés sur l'année 2027 avec un vote du Conseil Municipal. Il est difficile aujourd'hui d'anticiper l'ensemble des travaux et des factures surtout car je vous le rappelle les travaux débuteront à la rentrée mais les services ne peuvent pas anticiper l'arrivée des factures, il est même parfois nécessaire de relancer les entreprises pour obtenir les factures en fin d'année.

MME ESTRUCH : D'accord merci

M. MONNIER : Passons au vote :

Qui est pour ?

Vote à l'unanimité

III. ENVIRONNEMENT

6. Convention de délégation de gestion : site du ravin 2026

MME PERNEY : Quelques mots avant de commencer sur l'ENS du Ravin. C'est un Espace Naturel Sensible qui est mis en place par la Métropole depuis 2020 pour celui qui concerne le ravin. C'est un territoire qui regroupe 5 communes : les deux Sathonay, les deux Fontaines et Rillieux la Pape. Ce sont des espaces créés à deux fins : la première est de préserver le patrimoine naturel avec des inventeurs, des petits travaux et le deuxième aspect est de rendre accessible cette même nature au grand public et aux écoles. L'idée étant derrière ce deuxième item de canaliser les flux qu'il pourrait y avoir dans cet espace sensible. On évite ainsi que les trailers se promènent un peu partout, que les familles aillent dans des endroits non adaptés à la déambulation.
Dans le fonctionnement de l'ENS du Ravin, il y a des comités de pilotage. Actuellement c'est Fontaines sur Saône qui est pilote, les autres communes sont intégrées lors des comités pour la prise de décision.
La délibération de ce jour vise à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de gestion de l'ENS entre la Métropole et les cinq communes citées ainsi que de donner à Fontaines l'autorisation d'être pilote sur le sujet. Cette mission de pilotage leur donne autorité et pouvoir

pour signer tous les bons de commande sur les interventions sur l'ENS du Ravin mais il leur revient la charge également de « l'entretien » avec le suivi par un agent de leur commune dont les missions sont dédiées à la gestion quotidienne de l'espace.
Je rappelle que la mission de rendre accessible cet espace pour le public a vocation à organiser des activités de découverte et visites des enfants, notamment de notre école. A titre informatif, Sathonay-Camp cette année c'était 18 ateliers demandés qui ont été honorés par l'ENS du Ravin sur un total de 65 séances donc nous sommes consommateurs et nous continuons à l'être donc c'est plutôt une bonne chose

M. MONNIER : merci pour cette présentation précise et nous ne pouvons que nous réjouir que nos élèves participent à ces ateliers de l'ENS.
Avez-vous des questions sur cette convention reçue ? néant
Passons au vote :

Qui est pour ?

Vote à l'unanimité

7. Liste des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délibération relative au pouvoir du Maire du 1er avril 2026

M. MONNIER : Voici la liste des décisions prises :

OPERATION MAIRIE POSTE							
LOT	ENTREPRISE RETENUE	PROJET	COUT OPERATION ht	AVENANT N°1 ht	AVENANT N°2 HT	TOTAL MARCHE ht	DATE DE SIGNATURE
2	QUALIT AIR	MAIRIE POSTE	88 810,00	5 000,00	13 875,41	107 685,77	31/03/2026
5	NUAGE	MAIRIE POSTE	6 978,51	- 1 858,88		5 119,63	22/06/2026
7	ALLIANCE ECO CONSTRUCTI	MAIRIE POSTE	126 043,88	- 4 339,72	8 795,66	130 499,82	09/02/2026
9	PMDP	MAIRIE POSTE	223 556,79	16 555,03		240 111,82	09/02/2026
10	CHANEL	MAIRIE POSTE	152 559,63	14 271,51		166 831,14	23/02/2026
13	STORIA	MAIRIE POSTE	72 732,00	10 515,00	4 780,00	88 027,00	09/02/2026

Vous avez posé une question à laquelle je vais vous répondre pour terminer.

MME ESTRUCH : Monsieur le Maire,

Je souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal sur les conditions de travail du personnel affecté à la cuisine du restaurant scolaire.

Depuis deux mois, le lave-vaisselle professionnel serait en panne ou présenterait des dysfonctionnements importants, sans qu'une solution définitive de réparation ou de remplacement n'ait encore été mise en œuvre. Cette situation contraint les agents à effectuer une grande partie de la vaisselle manuellement.

Ces tâches sont réalisées dans un local où la température peut atteindre environ 35 °C, ce qui accentue la pénibilité du travail et soulève des interrogations quant aux conditions de travail et à la santé des agents concernés.

Pouvez-vous indiquer au Conseil quelles mesures ont été prises ou sont envisagées pour remédier à cette situation, dans quels délais une réparation ou un remplacement du matériel est prévu, et quelles dispositions sont mises en œuvre pour limiter la pénibilité du travail des agents dans l'attente d'une solution pérenne ?

M. MONNIER : Je voudrais tout d'abord vous remercier de votre question qui me permet d'apporter des précisions sur les situations rencontrées au restaurant scolaire. Tout d'abord, il convient de rappeler que le lave-vaisselle professionnel n'a pas été en panne de manière continue durant deux mois, mais a connu des dysfonctionnements ponctuels liés au rinçage de la plonge. Une intervention technique a été réalisée le 21 mai 2026 afin de procéder aux réparations nécessaires. Depuis ce jour le lave-vaisselle fonctionne. Deux épisodes ont contraint les agents à faire une partie de la vaisselle manuellement, le 22 janvier 2026 en raison d'un dysfonctionnement du système de rinçage, et le 6 juin à la suite d'une coupure d'électricité du restaurant scolaire ; situation totalement indépendante de nos installations.

Par ailleurs, l'utilisation exceptionnelle d'assiettes en carton est intervenue à plusieurs reprises : les 6, 18 et 24 mars, le 22 mai et 18 juin en raison notamment des fortes chaleurs.

S'agissant des conditions de travail des agents du restaurant scolaire, la municipalité est attentive à leur santé et à leur sécurité face aux épisodes caniculaires de ces dernières semaines. Une adaptation des horaires a été mise en place, les agents quittent leur poste plus tôt à 14h après la remise en place du service et effectuent les tâches d'entretien plus tôt le matin lorsque les températures sont plus supportables. En outre, depuis le 1er juin, l'organisation des repas a été adaptée avec un pique-nique et un repas froid chaque semaine. Cela permet de minimiser l'utilisation de la plonge et du four et ainsi de réduire la pénibilité du travail des agents durant la période estivale. Enfin, un travail est déjà engagé pour l'année prochaine afin d'aller encore plus loin dans cette démarche d'adaptation avec la mise en place d'une organisation exclusivement composée de repas froids au mois de juin. Nous demeurons pleinement mobilisés pour garantir de bonnes conditions de travail aux agents et nous continuerons à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'adapter l'organisation du service lorsque les conditions l'exigent.

Je vous remercie, ce Conseil est terminé. Bon courage avec ces températures.